

Entretien avec Hakima Himmich, présidente de l'Association de lutte contre le sida (ALCS)

«Il reste encore des défis considérables pour répondre aux besoins médicaux des migrants»

L'Association de lutte contre le sida (ALCS) a organisé du 17 au 19 janvier ses 10^{es} Assises nationales à Rabat. Cette année, l'événement était placé sous le thème «Nouvelle politique de l'immigration et accès au service de santé». Éclairage avec Hakima Himmich, présidente de l'ALCS.

Le Matin : Du 17 au 19 janvier, la section de Rabat de l'Association de lutte contre le sida (ALCS) a organisé ses 10^{es} Assises nationales. Quels sont les objectifs de ce rendez-vous ?

Hakima Himmich : Les objectifs des assises qui sont organisées à chaque fois par une section différente sont de traiter un thème d'actualité. Elles sont l'occasion de réunir nos volontaires, nos salariés et nos partenaires associatifs et institutionnels. Les précédentes assises avaient été organisées par l'ALCS Tanger sur le thème de la réduction des risques auprès des usagers de drogues.

Cette année, l'événement était placé sous le thème principal «Nouvelle politique de l'immigration et accès au service de santé». Quelle place occupent les migrants dans les programmes de prévention de l'ALCS ?

Comme vous le savez, au cours des dix dernières années, l'Union européenne ayant durci ses contrôles aux frontières d'un pays de transit pour les migrants qui se déplacent vers l'Europe, le Maroc est devenu un pays de destination par défaut. Les conditions de vie précaire auxquelles sont contraints la majorité des migrants subsahariens et la violence criminelle à laquelle ils sont exposés nécessitent des moyens médicaux et psychologiques spécifiques. Convaincus que tous les droits humains, y compris le

droit à la santé, s'appliquent à toutes les personnes et donc aux migrants, nous ne pouvions pas ne pas être interpellés par cette problématique. Certes, à la demande de Sa Majesté le Roi, le gouvernement s'attelle à l'élaboration d'une politique migratoire fondée sur le respect des droits de l'Homme, mais il reste encore des défis considérables pour répondre aux besoins médicaux et psychologiques des migrants subsahariens. Lors de ces assises, ces défis

L'analyse de la situation du sida au Maroc montre que l'épidémie est stable au niveau de la population générale, avec une prévalence autour de 0,17%.

ont fait l'objet de présentations, de discussions et de recommandations. Ces assises ont été organisées par notre section de Rabat qui a mis en place des programmes de prévention destinés les migrants depuis 2005 et un programme de prise en charge des migrants victimes de violences sexuelles, depuis 2012.

Quels sont les principaux points débattus au cours de ces assises ?

Les assises ont démarré par la pré-

sentation par Mohamed Essabar du rapport du CNDH sur «Étrangers et droits de l'Homme au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle». Les autres communications ont porté sur les aspects juridiques, biocomportementaux, sur l'accès aux soins des migrants, sur la stratégie nationale d'accès à la prévention et aux soins des migrants au Maroc qui a été présentée par Pr Maaroufi du ministère de la Santé. L'ALCS a présenté les résultats de son programme de prise en charge des migrants, victimes de violences sexuelles. Nous avons eu également des présentations sur des expériences de chercheurs et d'acteurs associatifs français et belges.

Peut-on avoir une idée sur les dernières statistiques concernant le taux de prévalence du sida au Maroc ?

L'analyse de la situation épidémiologique du VIH/sida au Maroc, tel qu'elle ressort des statistiques publiées par le ministère de la Santé, montre que l'épidémie est stable et peu active au niveau de la population générale, avec une prévalence autour de 0,17%. L'épidémie est par contre concentrée parmi les populations les plus exposées au risque d'infection, au niveau de certaines régions : Souss-Massa-Draa avec une prévalence de 5,8% parmi les professionnelles du sexe et 5,6% parmi les hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes. L'Oriental, notamment la province de Nador avec une prévalence de 20% chez les usagers de drogues injectables. Le nombre de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) au Maroc était estimé à près de 30 000 fin 2012. ■

Propos recueillis par Elimane Sembène



Ces 10^{es} Assises nationales ont permis des échanges très utiles entre les participants.

Les Recommandations de l'ALCS adressées au ministère de la Santé

- Nous saluons le plan d'action du ministère de la Santé, qui reconnaît le droit à la santé des migrants et demandons sa mise en pratique le plus tôt possible. Dans l'immédiat.
- Le RAMED est une avancée majeure pour l'accès à la santé, mais les modalités d'application constituent un obstacle à l'accès aux soins, notamment pour les migrants. Nous demandons l'envoi d'une circulaire aux directeurs des hôpitaux pour leur demander de continuer à accorder la gratuité

aux migrants et aux populations vulnérables qui ne peuvent pas bénéficier du RAMED.

- Faire du plaidoyer auprès du directeur de l'ANAM pour qu'il active la publication des décrets d'application du RAMED qui permettront l'adaptation des conditions d'inscription au RAMED des populations vulnérables sans domicile fixe.
- Dire aux médecins référents qu'ils peuvent continuer à prendre en charge les personnes qui viennent de pays africains et

du Maghreb pour bénéficier d'une consultation et d'un bilan. Ils ne sont pas nombreux et cela serait conforme à notre tradition d'hospitalité.

- Exiger des responsables administratifs la délivrance des actes de naissance des nouveaux nés des migrantes qui accouchent dans les maternités des hôpitaux.
- Mettre des moyens financiers et des médecins à la disposition des associations impliquées dans la prise en charge médicale et psychologique des migrants.